

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Projet de modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme (Délibération du Conseil Municipal du 23 janvier 2018) dans le cadre de la création d'un STECAL (Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées)	Commune de Saint-Sauveur-de-Montagut (07190)

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	Non concerné
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	Non concerné

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Roger MAZAT – Maire de Saint-Sauveur-de-Montagut
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Mairie de Saint Sauveur 1 place de l'Horloge – 07190 SAINT-SAUVEUR-DE-MONTAGUT Tel. + 33 (0)4 75 65 40 64 E-mail : mairie-saint-sauveur-de-montagut@wanadoo.fr
NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?		
Oui	Non	<p>Le SCOT Centre Ardèche est actuellement en cours d'élaboration.</p> <p>L'activité sera compatible avec les prescriptions et les orientations du SCOT, dans la mesure où l'intégration paysagère des aménagements est encadrée dans le règlement. En effet, l'entreprise de concassage a prévu, en conséquence, un projet d'aménagement paysager qui prévoit de nouvelles plantations en limite d'emprise publique et en limites séparatives.</p> <p>Le positionnement de l'activité en contrebas de la chaussée (-14 m maxi par rapport à la voie) n'impacte pas la vue vers le village.</p> <p>De plus, aucune construction n'est prévue et la surface du STECAL qui sera aménagée pour l'activité est faible au regard de la surface totale des zones agricoles de la Commune.</p>

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?		
Oui	Non	<p>La Commune de Saint-Sauveur-de-Montagut dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé par Délibération du Conseil Municipal le 12 décembre 2003. Les évolutions apportées au PLU depuis son adoption sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La révision simplifiée n° 1 approuvée par DCM du 02 novembre 2004 (erreurs matérielles) ; - La modification n° 1 approuvée par DCM du 29 janvier 2008 (ouverture de la zone AU du Moulinon) ; - La modification n° 2 approuvée par DCM du 06 avril 2009 (modification des zones IAU du Moulinon et classement partiel en UB) ; - La modification n° 3 approuvée par DCM du 09 mars 2017 (création d'un secteur UBr). <p>Le site de l'activité est actuellement classé en zone agricole (zone A) au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Sauveur-de-Montagut. Cette zone est destinée aux activités agricoles et le type d'activité envisagé par le projet n'y est pas autorisé. Pour prendre en compte ces modifications du projet de PLU, les pièces suivantes ont été ajoutées, complétées ou modifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les documents graphiques : III.1 Plan général de la Commune n° 1 1/5000 (pièce modifiée) - Les documents écrits : I. Notice de présentation (additif au rapport de présentation) (pièce ajoutée) + IV. Règlement – Zone A (pièce complétée), les articles suivants ont été modifiés : IV.1 Caractère de la zone + IV.1-A2 - Occupations et utilisations du sol admises et IV.1-A3 – Accès et voirie <p>Il est précisé que l'ensemble des autres pièces du dossier de PLU est inchangé.</p> <p>Le projet complet de modification intégrant les documents modifiés et/ou complétés est annexé à la présente demande d'examen au cas par cas.</p> <p>Le PLU n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.</p>

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?	
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	1 138 habitants (Source : Insee, Recensement de la population 2015 en géographie au 01/01/2017)
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	11,54 km ²
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	Le site retenu pour créer le STECAL couvre une emprise de 8 880 m ² à prendre sur les parcelles C 155, 156, 157, 162, 180 et 182 sur la commune de Saint-Sauveur-de-Montagut au lieu-dit « Valentin – Les Chambons – RD 120 ».
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet	<p>La commune de Saint-Sauveur-de-Montagut prévoit sur son territoire la création d'un STECAL sur des terrains situés en zone agricole, où sera implantée une activité de broyage / concassage / criblage et de stockage temporaire de matériaux inertes. Pour autoriser cette activité sans lien direct avec l'exploitation agricole, il est nécessaire de créer un Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL), identique au périmètre du projet, en zone A, indicé « As ».</p> <p>La proposition de périmètre du STECAL reste à l'intérieur de la zone A du PLU et n'empiète pas dans la zone N. De plus, aucune nouvelle construction n'est prévue et la surface du STECAL qui sera aménagée pour l'activité est faible au regard de la surface totale des zones agricoles. Ainsi, excepté la création d'un STECAL en zone A indicé AS, le projet n'entraînera pas de</p>

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?

modification des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)

Dans la Délibération du Conseil Municipal du 23 janvier 2018 (cf. Annexe), les objectifs attachés au projet de modification n° 4 du PLU ont été précisés. Il s'agit de la création d'un STECAL pour autoriser l'installation d'une activité de broyage / concassage / criblage et de stockage temporaire de matériaux inertes, en zone A sur la Commune de Saint-Sauveur-de-Montagut.

Pour autoriser cette activité sans lien direct avec l'exploitation agricole, il est nécessaire de créer un Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL), identique au périmètre du projet, en zone A, indicé « As ». En effet le périmètre du secteur à créer se limite aux besoins de l'activité complétés par une frange paysagère, en lien avec les enjeux agricoles et environnementaux. En fin d'activité, ce site pourrait retrouver un usage agricole, après une remise en état des sols. Aussi les premières habitations sont situées à plus de 200 m à l'Ouest du site projeté et ne seront donc pas gênées par les nuisances éventuelles liées à l'activité.

Le projet de modification ne porte pas atteinte au P.A.D.D. de la commune dans la mesure où l'intégration paysagère des aménagements est encadrée dans le règlement. L'entreprise de concassage a prévu, en conséquence, un projet d'aménagement paysager qui prévoit de nouvelles plantations en limite séparative..

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

Annexe à joindre : délibération engageant la procédure

Création d'un STECAL sur des terrains situés en zone agricole, où sera implantée une activité de broyage / concassage / criblage et de stockage temporaire de matériaux inertes

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?

Oui	Non	Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher créée)

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?

	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :	X		Avis de la Commission Départementale de la Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		X	

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...

	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270	X		Commune classée en zone de Montagne
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»		X	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/	X		Commune située sur le SDAGE Rhône Méditerranée. Absence de SAGE sur le territoire de la commune
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	X		Saint-Sauveur-de-Montagut adhère depuis le 1er janvier 2014 à la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA). Saint-Sauveur-de-Montagut est également située dans le PNR des Monts d'Ardèche

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision alléguée), précisez le secteur concerné par le projet ?

Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

Le site du projet est localisé sur la commune de Saint-Sauveur-de-Montagut au lieu-dit « Valentin – Les Chambons – RD 120 » en partie sur les parcelles cadastrales n° C 155 (3 055 m²), 156 (2 830 m²), 157 (915 m²), 162 (1 100 m²), 180 (2 900 m²) et 182 (1 940 m²).

Le projet complet de modification intégrant les plans de situation et le règlement associé à la zone du projet est annexé à la présente demande d'examen au cas par cas.

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Commune de centralité urbaine<input type="checkbox"/> Commune péri-urbaine de première couronne<input type="checkbox"/> Commune péri-urbaine éloignée<input type="checkbox"/> Pôle de vie au sein d'un espace péri-urbain<input type="checkbox"/> Pôle rural ou centre-bourg dans un espace rural<input type="checkbox"/> Commune rurale<input type="checkbox"/> Autre : (précisez)
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	Non concerné
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?	Non concerné
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	Non concerné
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	Non concerné
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	Non concerné
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	Non concerné
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en oeuvre	
Non concerné	
4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	Non, SCOT en cours d'élaboration, cf. paragraphe 3.1
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	Création d'un STECAL d'une emprise de 8 880 m ² sur des terrains situés en zone agricole, où sera implantée une activité de broyage / concassage / criblage et de stockage temporaire de matériaux inertes
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre	Non concerné

4.1 Présentation de votre projet	
territoire : <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	Non concerné
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	Oui
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	
Non concerné	

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?		X	Le site du projet est actuellement classé en zone agricole (zone A) au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Sauveur-de-Montagut. Cette zone est destinée aux activités agricoles et le type d'activité envisagé par le projet n'y est pas autorisé. Bien qu'implanté en zone agricole, le site est actuellement occupé par la société Eric SOUCHE spécialisée dans la vente de matériaux de construction : sable, graviers, granulats grossiers, etc., et location de matériel BTP.
Des espaces boisés ?		X	Absence d'EBC sur la zone concernée par le projet et à ses abords
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?	X		Le site de l'activité est actuellement classé en zone agricole (zone A) au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Sauveur-de-Montagut. Cette zone est destinée aux activités agricoles et le type d'activité envisagé par le projet n'y est pas autorisé. La création d'un STECAL est nécessaire pour autoriser l'implantation d'une activité de broyage / concassage / criblage et de stockage temporaire de matériaux inertes, en zone A sur la Commune de Saint-Sauveur-de-Montagut.
Complétez si nécessaire			

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	X		Le projet est inclus dans le périmètre du site Natura 2000 « Vallée de l'Eyrieux et de ses affluents ». A l'occasion d'inventaires naturalistes menées par CAPSE France, il ressort les constats suivants : Le fonctionnement du concasseur et la plateforme de transit de déchets inertes ne présentent pas d'impacts significatifs sur les habitats naturels et les espèces végétales et animales du site NATURA 2000.

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
			En effet, l'activité ne changera pas le paysage actuel du site, composé initialement de terrains décapés. Les milieux présents, très anthropiques, ne sont pas favorables aux différentes espèces citées à l'annexe II de la Directive Habitats Faune Flore inventoriés en contrebas. De plus, aucun habitat Natura 2000 n'a été recensé sur le site, seule la forêt de frênes et d'aulnes en contrebas est présente à proximité, mais ne sera en aucun cas impactée par l'activité envisagée pour le projet. En conclusion, l'activité projetée sur le site du projet n'aura pas d'incidences négatives sur le site Natura 2000 « Vallée de l'Eyrieux et ses affluents ». Le projet complet de modification intégrant l'évaluation des incidences NATURA 2000 est annexé à la présente demande d'examen au cas par cas.
Un parc naturel national ou régional ?	X		PNR des Monts d'Ardèche – cf évaluation des incidences NATURA 2000 en Annexe
Une réserve naturelle nationale ?		X	
Un espace naturel sensible ?		X	
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	X		ZNIEFF de Type II « Bassin de l'Eyrieux » – cf évaluation des incidences NATURA 2000 en Annexe
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?		X	
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/ https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html		X	
Complétez si nécessaire			

4.4 Continuités écologiques			
Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?	Oui	Non	
Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame	Pas de corridors écologiques identifiés – cf. évaluation des incidences NATURA 2000 en Annexe		

4.4 Continuités écologiques			
verte et bleue ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map			
4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		X	
Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/		X	
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.6 Ressource en eau			
Captages			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	
Autres captages prioritaires ?		X	
Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	X		Non concerné. Le réseau d'adduction en eau potable (AEP) de la commune de Saint-Sauveur-de-Montagut n'étant pas utilisé, l'impact sur la ressource en eau sera nul.
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/	X		Aucune eau usée domestique ne sera rejetée sur le site du projet de STECAL.
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire?	X		La plateforme aménagée pour les activités de la SOCIETE ERIC SOUCHE sera composée d'un bassin de décantation des eaux pluviales. Un fossé sera creusé en limite nord du projet, afin de collecter les eaux pluviales qui ne seront pas ruisselées du

4.6 Ressource en eau			
			site d'étude, et de les acheminer vers l'Eyrieux. Ainsi, le bassin de rétention créé au nord ne collectera que les eaux de ruissellement du projet. Il sera dimensionné pour supporter un évènement pluvieux bisannuel.
Complétez si nécessaire			
4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php		X	
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=		X	
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?		X	<i>Exemple : inondations, mouvement de terrain, avalanche, feu de forêts, industriels, technologiques, miniers, cavité...</i>
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?		X	Un Plan de Prévention des Risques d'Inondation a été approuvé le 31 mai 2006 pour la commune de Saint-Sauveur-de-Montagut. La nature du risque d'inondation sur la commune est le risque par débordement de l'Eyrieux. Le site projeté pour le STECAL n'est pas situé dans une zone exposée au risque d'inondation selon le PPRI de la commune.
Nuisances ?		X	Le site, installé dans la vallée de l'Eyrieux, longé à l'Est par la RD 120 en surplomb avec un dénivelé allant jusqu'à 14 mètres, ne présente pas de nuisance visuelle conséquente depuis la voie départementale. Quant au bruit généré par l'activité, il sera essentiellement dû à l'action de concassage. Aussi, le concasseur mobile sera utilisé de façon occasionnelle, uniquement en période diurne et hors période estivale (30 jours par an). Pour mémoire, les premières habitations sont situées à plus de 200 m au Sud-Est du site. L'activité présente dans le secteur As n'est présente que 30 jours dans l'année et est donc très limitée.

4.8 Risques et nuisances			
			Enfin, l'activité n'induit pas non plus de nuisance olfactive ni de risque en matière de sécurité incendie ou d'inondation.
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		X	La RD 120 n'est pas concernée par un arrêté préfectoral portant sur le classement sonore des voies en Ardèche. De ce fait, la problématique bruit liée au trafic sur la RD 120 n'est pas encadrée réglementairement.
Complétez si nécessaire			



4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	X		Deux stations de bus sont présentes sur la commune de Saint-Sauveur-de-Montagut : une dans le centre-ville et l'autre dans le pôle d'activités « Le Moulinon ». Aucune n'est située à hauteur du STECAL
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		X	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?		X	
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	
Complétez si nécessaire			

5. Annexes (rappel)

<p>Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :</p> <p>– pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;</p> <p>– pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)</p>		
Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	<input checked="" type="checkbox"/>
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input type="checkbox"/>

Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

<p>Date : 31/07/18</p> <p>Lieu : St Sauveur de Montagny</p>	<p>NOM OLIVEIRA DOS REIS PRENOM MARIE-CHRISTINE</p> <p>SIGNATURE</p> <p>PO)</p>  
---	--

Pour Le Maire
L'Adjoint

ANNEXE 1

Contacts

Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	Madame OLIVEIRA DOS REIS Marie Christine
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	mariecodr@outlook.fr + 33 (0)4 75 65 40 64